



Association des Croqueurs de Pommes de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Association dite « LI VIEII PERO »

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration tenue au verger de Puyricard le 19/12/2017

Présents : Dominique Bastelica, Jean-Paul Barale, Solange Darmon, Bernard Deidier, Stéphanie Esnault, Danièle Guieu, Jacques Isatelle, Guy Laurent, Christiane Martel, Alain Meurgues, Patrick Orsolini, Luc Pagani, Raymond Page, Antoine Pappalardo, Pierre Racamond, Annick Reynard, Yolande Spies, Nicole Vautier.

Absents excusés : Georges Richard, Laurent Thénié.

Les
Croqueurs de Pommes- Section LI VIEII PERO : Association loi 1901, enregistrée à la Préfecture des Bouches du Rhône le 27
Juillet 1992, reconnue d'utilité générale (arrêté ministériel du 27/10/1985 et 16/12/1993 publié au J.O. du 19/01/1994) et qui a reçu pour
les Bouches du Rhône l'agrément au titre de la protection de la nature (arrêté du 11/04/2014)
Siège social et adresse postale : 1330 chemin de Maliverny, 13540, Aix en Provence : vergerbio@croqueursdeprovence.fr
Site Internet : <http://croqueursdeprovence.fr/>

Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue au nouveau CA

L'assemblée souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CA présents et nouvellement élus : Jean-Paul Barale, Solange Darmon, Christiane Martel.

2. Bilan de l'AGO et du repas du 9 décembre

Plus de 100 croqueurs avaient fait le déplacement pour l'AG du 09 décembre et 27 procurations signées. Les rapports présentés ont été approuvés à l'unanimité des membres présents. Le repas qui a suivi a été comme d'habitude un franc succès tant sur le plan de la convivialité que de la gastronomie avec environ 130 convives.

3. Point sur la demande de subvention au Crédit Agricole

Ce dossier suivi par Bernard Deidier est passé devant une commission ad hoc le 12 décembre (cf mail du 12/12 adressé au CA sur le sujet en [PJ1](#)). Il en ressort que cette commission est ouverte à nos actions d'éducation/ formation particulièrement vers les scolaires mais peu disposée à financer nos demandes de sponsoring pour les investissements matériels. Cette demande s'inscrit dans un contexte qui sera de plus en plus restrictif pour les subventions habituelles auprès des autorités locales. Une partie de la discussion porte sur la nécessité de faire une demande de **rescrit** pour notre association, déjà reconnue d'intérêt général. La réponse à notre demande de sponsoring du Crédit Agricole est attendue en avril ou mai.

4. Point sur les ateliers de greffe. Proposition de règlement pour éviter certains abus

Des règles de fonctionnement (en [PJ2](#)) pour cette activité très importante pour notre section s'impose en raison de l'augmentation du nombre d'amateurs et de certains abus. Ce règlement portera sur 3 points

- Organisation des ateliers
- Demande et offre de greffons
- Offre de porte greffe

Ce règlement sera envoyé très rapidement à l'ensemble des adhérents.

5. Présentation de la demande des nationaux pour obtenir le listing des variétés fruitière présentes dans le verger

Le principe de la communication à Belfort de la liste des variétés présentes sur le verger de Puyricard est compris et accepté. Une demande sur la garantie d'accès à cette base nationale e pour les associations locales va être formulé auprès du Président J. Marchand. La seule crainte exprimée concerne la possibilité de demandes excessives de greffons suite à cette diffusion.

6. Valorisation du bénévolat et fiscalité. Enjeux et questions pour l'avenir

La valorisation du bénévolat par le calcul des heures données à l'Association est recommandable pour des raisons de visibilité vis-à-vis des autorités et aussi de reconnaissance pour ses membres les plus actifs. Nous avons la chance d'avoir un nombre important de bénévoles dévoués à notre association mais pour éviter que la gestion soit trop complexe, notre trésorière Stéphanie Esnault exprime l'idée d'un quota annuel d'heures distribuables. Une liste des adhérents les plus susceptibles de bénéficier de ces quotas va être établie par le bureau et présentée lors du prochain CA.

7. Travaux prioritaires au verger et dans la pépinière en janvier. Quelles priorités et quels investissements ?

La priorité est la taille des arbres à noyaux en commençant par les amandiers suivis des abricotiers, pêchers et pruniers. Il y aura en conséquence une formation continue sur la taille tous les mardis et le samedi 13 janvier pendant au moins 3 mois. Les prochains ateliers de pratique de la greffe sont programmés en 2018 le mardi 9 janvier, le samedi 27 janvier et le mardi 6 février. Il est proposé une sortie au centre de pomologie d'Alès le samedi 10 février au lieu d'un atelier de greffe qui serait reporté au mardi 13 ou samedi 17 février. Pierre Racamond doit prendre contact avec Alès pour vérifier la possibilité d'organiser cette sortie en co-voiturage pour un nombre limité d'adhérents.

L'achat de l'équipement nécessaire au palissage des vignes étant approuvé, l'installation sera effectuée en janvier/février. (Coordinateur Guy Laurent). Le paillage des arbres est terminé.

8. Travaux d'aménagement et d'entretien. Quelles priorités et quels investissements ?

Le nouveau chauffe-eau est opérationnel. Il reste à régler la disponibilité de l'eau en période gélive. La pose d'au moins un réservoir supplémentaire de 1 m³ dans la serre verte est envisagée.

Le remplacement de la couverture de la serre verte doit être programmé et budgété, le type de couverture restant à définir (nouvelle étude de prix à faire par Bernard Deidier sur base d'une bâche blanche identique à celle de la grande serre).

Finalisation de l'enfouissement des conduites pour le goutte à goutte du verger 3. Il reste environ 7 tranchées à creuser. Equipes à mettre en place le mardi matin par Alain Meurgues pour finaliser ce chantier.

Freins du camion. Les pièces nécessaires au remplacement sont commandées à un coût intéressant pour l'association.

Création d'une plateforme pour la pose des ruches et la plantation du tilleul de Henry. Ce travail doit commencer par l'abattage de 2 cyprès situés derrière le hangar nord. L'objectif est de faciliter l'accès aux ruches et dégager un espace pour la plantation du tilleul. Action à programmer en janvier pendant une période froide pour limiter l'interaction avec les abeilles.

9. Questions diverses et tour de table

- Site Web : informations sur le nouveau CA demandées pour publication. Action Patrick Orsolini.
- Gazette. Danièle Guieu se propose d'en relancer la publication sous réserve d'être soutenue un comité de rédaction. Le CA encourage cette initiative. Un article sur le Jujubier pour la revue nationale serait également approprié.
- Fac Simili de fruits. Les deux modèles réalisés par Annick Reynard sont remarquables de qualité mais demandent beaucoup de temps et de travail. Une série limitée aux variétés provençales emblématiques serait suffisante pour une exposition semi permanente (liste à faire). Dans l'immédiat la restauration de l'affiche symbole des Croqueurs fixée à l'entrée de la serre blanche est prioritaire.
- Apiculture. Rencontre entre Luc Dubois, président de l'abeille provençale et Patrick Orsolini le mardi 19 décembre pour définir des projets d'intérêt communs. Les deux ruches présentes sur le verger ont été déclarées le 03/05/2017 au ministère de l'agriculture via l'imprimé Cerfa en ligne 13995*04 (référence 2017-00016047). Il faudra remplacer l'une des deux ruches (vide) qui est en mauvais état.

*Fait à Aix en Provence le mercredi 20/12/2017,
rédaction Patrick Orsolini.*

BERNARD DEIDIER

mar. 12/12, 20:53 Croqueurs de pommes (ca2016@croqueursdeprovence.fr)

Boîte de réception

Bonsoir à tous,

Je vais résumer brièvement la réunion de ce jour :

- Nous ne sommes pas les seuls à faire des demandes de subvention.
- Les crédits ne sont pas illimités.
- Nous sommes petits (400 adhérents n'impressionnent personne, ni même 2200 visiteurs sur 2 jour/an). Il faudrait alourdir le nombre de visite avec les journées du patrimoine, les journées des jardins...
- Si d'aventure nous avons une subvention, ce serait pour couvrir les frais du parcours pédagogique et non pas les frais dits d'investissement.
- Ils vont étudier notre site internet.
- Ils seraient ouverts à nous aider à publier des livres, des vidéos concernant le verger et ces activités car ils ont tous les contacts nécessaires pour ce genre de travaux.
- Ils veulent le planning des visites d'école de l'année dernière et celle planifiées pour cette année, notre organisation pour répondre à cette charge.
- Un détail complet de nos activités de formation (en trichant un peu, il faut y inclure les conférences) avec le nombre personnes touchées.
- Dans tous les cas, ils nous conseillent de faire une demande de "**Rescrit**" auprès des impôts afin que nous soyons éligibles au mécénat. Certains ont insisté lourdement sur ce point car cela semble être la planche de salut pour nombre d'associations.
- Ils viendront nous voir au verger avec le Président de la commission d'attribution des subventions, peut être un mardi.
- Ils se réunissent pour l'attribution "des lots"... en Avril ou Mai 😊.

Conclusions:

Il est urgent de faire cette demande de RESCRIT si l'on veut bénéficier de subsides du mécénat.

Qui peut m'envoyer le planning des visites scolaires de l'année dernière et avenir ?

Qui peut établir un planning complet de nos formations avec une estimation des personnes formées pour 2017/18?

Je pense que nous pouvons également leur fournir le graphique d'évolution, en nombre de membres, de notre association.

Vous trouverez trois documents qu'ils ont eu l'amabilité de me fournir, très intéressants et à discuter.

Bonne soirée

Bernard

INFORMATIONS ET REGLEMENTS POUR LE CHOIX ET LA DISTRIBUTION DES GREFFONS ET PORTES GREFFES

Le succès grandissant de notre association fait qu'il nous faut adopter quelques règles simples de fonctionnement dans l'intérêt de tous.

L'apprentissage de la greffe fait partie de l'ADN de l'association mais l'enseignement demande d'investir dans un minimum d'outils spécialisés.

Pour les greffons, la collecte demande un travail significatif de la part de nos experts et le verger n'est pas une réserve inépuisable. Notre souhait est de garantir l'accès aux greffons de variétés anciennes gratuitement **en quantité raisonnable** et au plus grand nombre d'adhérents possible. Enfin le choix du porte greffe obéit à des critères précis que l'on ne peut ignorer.

1- Ateliers/cours de greffage

Règle n°1 : l'accès aux cours de greffe est réservé aux adhérents. Si une relation extérieure souhaite assister à une séance avant d'adhérer, le croqueur « invitant » devra en faire la demande par avance au responsable de l'atelier avec inscription obligatoire.

Règle n°2 : En dehors du cours d'initiation (théorie du Greffage) **les croqueurs participant aux cours pratique doivent disposer de leur propre matériel de base** : Greffoir bien affuté (disponible dans la plupart des jardineries), sécateur de bonne qualité. L'investissement est modeste et durable. Des paquets d'étiquettes et liens élastiques seront mis à disposition des greffeurs moyennant une modeste contribution.

Il est rappelé qu'un manuel rappelant les bases du greffage est disponible dans notre librairie pour un coût de 5€

2- Choix et disponibilité des greffons

La période de collecte des greffons s'étend du 10 décembre au 10 janvier.

Règle n°1. Chaque adhérent à la possibilité de commander gratuitement **jusqu'à 5** greffons d'espèces ou variétés différentes. Au-delà de ce chiffre et selon disponibilité il sera facturé 0.5€ par greffon supplémentaire.

Règle n°2. Les greffons de certaines variétés n'existent pas dans notre collection orientée vers les arbres anciens. Pour éviter une perte de votre temps et du nôtre une liste des principales variétés disponibles est fournie en annexe.

Une fois obtenus les greffons doivent être conservés en milieu semi humide et au froid (jauge ou bas du frigo) en attendant leur utilisation en fin d'hiver au moment de la remontée de sève.

3- Choix et disponibilité des portes greffe

Il est difficile pour un amateur de trouver à acheter un porte greffe chez un pépiniériste. Le coût des portes greffe fournis par l'association est de 5€unité. Le choix du porte greffe doit être fait en fonction des critères suivants : variété fruitière, type de sol (sec, drainant, humide, argilo-calcaire, sableux etc.), espace disponible (petit jardin ou grand verger et forme désirée à maturité (plein vent, palissé, gobelet). Cf notice technique détaillée disponible sur demande.

Les portes disponibles au verger de Puyricard cette année sont :

Pommiers : 2 choix possible de portes greffe (P.G.)

- P.G. **Emla** (variété à croissance faible sensibles au vent, à palisser ou tutorer)
- P.G. **MM 106** (taille moyenne en gobelet ou plein vent)

Nashis et Poiriers : P.G. **poirier Kirchensaller**

Abricotiers et pruniers : P.G. **Myrobolan**

Cognassiers et poiriers : P.G. *Cognassier de Provence.*

Amandier, Pêcher, Brugnons, Nectarines : P.G. **Pêcher amandier**

Pêcher, Brugnons, Nectarines : P.G. **Prunier St Julien hybride N°2.**

Prunier : P.G. recommandé = **Mirobolant**

Cerisiers : P.G. **Cerisier Sainte Lucie**

4- Listing des variétés de greffons disponibles.

Une liste sera établie annuellement en fonction des disponibilités et des demandes.